Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 90 (1954)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

946

MONTREUX, 16 janvier 1954 LXLe année — No 2

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ecole supérieure de Commerce

et

d'Administration du Canton de Vaud

Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1954-1955

MARDI 20 AVRIL 1954

Examens d'admission : Mardi 20 et mercredi 21 avril, à 8 h.
Commencement des leçons : Jeudi 22 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **25 mars.**

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2e ;

les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordemeut de dactylographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1re
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

LXLe ANNÉE - No 2 16 janvier 1954

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : **Vaud :** *Notre assemblée générale. — Rapport du Comité. — Rapport du délégué à la fédération et à la commission paritaire. — Commission disciplinaire. — Caisse de retraite. — Etude des assurances. — Commission de presse. — Ecole Pestalozzi, Echichens. — Assurance maladie-accidents. — Collectivité-accidents. — Plan d'études pour l'enseignement de l'histoire biblique. — S. V. T. M. et R. S. — Chœur mixte du corps enseignant de la Broye.* — **Genève :** *U. I. G. M. : Convocation. — U. I. G. D. : Séance du 16 décembre.* — **Tribune libre :** *Recrutement du corps enseignant.* — **Neuchâtel :** *Aux présidents de section. — Val-de-Ruz.* — **Jura bernois :** *Nomination.* — **Bibliographie.**

PARTIE PÉDAGOGIQUE : **Fiches.** — **A. Chz. :** *Programme minimum d'histoire suisse.* — **Bibliographie.** — **R. D. :** *Belle écriture ?... alors... bon outil ! — Histoire universelle en tableaux synoptiques.*

Partie corporative

VAUD

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche **31 janvier 1954,** à 14 h. 15, au Casino de Montbenon.

Le Chœur mixte de l'Ecole Normale (direction : Robert Piguet), se produira avant l'ouverture des débats.

Comme l'année dernière, un **microphone** sera à disposition des orateurs.

La salle sera décorée par des **dessins d'enfants** recueillis por notre collègue M. Perrenoud, Lausanne.

Ordre du jour :

I. Assemblée de la Société Coopérative caisse de secours et invalidité

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'Administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Rapport de la commission des assurances (Motion Lavanchy).
5. Budget et cotisation.
6. Propositions individuelles.
7. Elections statutaires.
   a. du Bureau de l'assemblée.
   b. de 2 membres du Conseil d'Administration.

II. Assemblée générale S.P.V.

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs des comptes.
3. Budget et cotisation.
4. Discussion du rapport du Comité central.
5. Rapport de la Commission pour l'étude de la modification des articles 30 et 32 des statuts. (Prolongation du mandat présidentiel).

LE DOCTEUR SCHWEITZER

Le Docteur Schweitzer habite la ville de Strasbourg. Il est pasteur et le soir, il suit des cours de médecin.

Un jour, il reçoit une brochure, il la pose sur son bureau. Elle parlait de l'Afrique. Il n'y fait pas attention. Mais quand même plus tard il la lit en entier et a une idée :

Partir en Afrique pour soigner les nègres.

Et, il part avec une jeune fille.

Arrivés là-bas, des blancs leur montrent leur maison.

Un soir qu'ils étaient seuls, une tribu nègre arrive. Le chef de la tribu demande au Docteur Schweitzer de soigner son fils. Il dit que si son fils mourait, le Docteur Schweitzer et la jeune fille mourraient aussi.

Le chef parle : *Aouka ioukea bakata.* Il attendrait jusqu'à ce que la lune dépasse le grand arbre.

Le Docteur Schweitzer dit :

— Je ne peux pas opérer, je n'ai rien !

— *Aouka !* le chef dit qu'il faut opérer quand même.

Le Docteur opère.

Aoum ! aoum ! aoum ! aoum !

Silence extraordinaire dans la forêt ! Le chef croit que son fils est mort. Mais le Docteur Schweitzer lui dit qu'il est vivant. Le chef attend encore cinq minutes. Et *Baoum !* Les nègres arrêtent le Docteur Schweitzer. Mais le fils du chef ouvre les yeux et dit :

— *Aoubata !* (Je n'ai plus mal !)

La tribu s'enfuit dans la brousse.

Le lendemain des hommes et des enfants malades viennent chez le Docteur Schweitzer.

— Qu'as-tu ?

— Moi avoir la lèpre.

— Et toi ?

Un petit nègre a la maladie du sommeil. Le Docteur soigne les malades toute la journée. La jeune fille, fort belle, s'ennuie de son pays et de ses amis.

La guerre est déclarée. Tous les Alsaciens doivent quitter les colonies françaises parce qu'ils sont Allemands. Le Docteur aimerait continuer à soigner ses malades. Mais la police est quand même venue le chercher à minuit. Le Docteur paraissait angoissé. Avant de monter dans la pirogue la jeune fille lui dit :

— Je resterai pour soigner les nègres.

Travail libre de Myriam Willy, 13 ans,
classe sp. de M. P., Lausanne.

6. Propositions des sections.
7. Propositions individuelles.
8. Elections statutaires :
   a. du Bureau de l'assemblée ;
   b. de deux membres du Comité central.

Il n'y a toujours qu'un candidat au Comité central, pour deux places à repourvoir.

Si plusieurs nouvelles candidatures surgissaient au dernier moment (ce que nous espérons), le scrutin serait ouvert **avant** et **après** l'assemblée générale.

RAPPORT DU COMITÉ SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 1953

Les échos favorables qui nous sont parvenus après l'Assemblée générale de 1953 nous incitent à continuer la publication du rapport annuel dans ce numéro de l'« Educateur », avec les rapports de nos commissions permanentes. Cette mesure, outre l'économie qu'elle permet de réaliser, donne à chacun des membres de notre corporation l'occasion de s'intéresser plus directement à la vie de la S.P.V. Le présent rapport y gagnera en concision et personne ne nous le reprochera.

Effectif. — La S. P. V., qui groupe la presque totalité du Corps enseignant vaudois, accusait au 31 décembre 1953 un effectif de 1513 membres. Nous avons enregistré, au cours de l'exercice écoulé, 124 admissions et 105 démissions. C'est avec un très grand plaisir que nous voyons les nouveaux brevetés venir grossir nos rangs et nous leur souhaitons ici une fraternelle bienvenue, nous réjouissant de ces forces jeunes qui se mettent avec enthousiasme au service de notre école primaire. Pour les collègues qui ont quitté l'enseignement au cours de l'année, nous faisons des vœux de paisible et longue retraite ; qu'ils sachent que la S.P.V. leur est reconnaissante et continue de compter sur eux.

D'aucuns se sont émus d'apprendre la création à l'Ecole normale d'une classe accélérée de maîtresses et de maîtres, afin de parer à la pénurie de personnel enseignant dont le canton souffre encore actuellement. A notre crainte de voir s'instaurer un régime d'exception, M. le Chef du Département nous a assurés que cette mesure, qui semble la seule efficace, était toute provisoire. Nous avons appris par ailleurs que la création de cette classe spéciale découlait d'un vœu de la sous-commission de gestion à l'Instruction publique.

Nos relations. — Les tâches qui incombent au comité l'amènent à prendre des contacts fréquents avec nos autorités. M. le Chef du Département et M. le Chef de Service ont toujours répondu avec une grande bienveillance à nos requêtes comme à nos demandes d'entretiens et nous leur savons gré de la compréhension et de la courtoisie qu'ils ont toujours apportées à la solution des problèmes divers que nous leur avons soumis.

Nous avons repris le contact avec la sous-commission de gestion à l'Instruction publique et cette entrevue nous a donné l'occasion de discuter des grands problèmes actuels de notre école vaudoise et de son

L'APOSTROPHE

Un âne **l'**âne

Sur ce modèle, continue :

un oiseau **l'**.....
une aile .....
une hirondelle .....
un aigle .....
une abeille .....
un écureuil .....

Est-ce **le** ou **la** ou **l'** ?

Hérisson - alouette - escargot - oignon - laitue - haricot - haie - herbe - arbre

l ou **l'**

Remplace les points par **l** ou **l'**.

Jean va à ...épicerie. Il achète des ...égumes, des ...aitues, de ...ail, de ...oignon. Puis il entre dans une ...aiterie. « Un ...itre de ...ait, s'il vous plaît. »

A la charcuterie, le marchand ...ui vend du ...ard et une ...ivre de saucisses à rôtir.

corps enseignant. M. le conseiller d'Etat Oguey qui assistait à l'entretien nous a montré en quelle estime il tient notre école primaire et quels soucis il a de la formation toujours plus complète de son personnel enseignant.

Nos relations avec l'Ecole normale ont continué, cordiales comme par le passé. Nous avons été invités à assister à la cérémonie émouvante où l'Ecole prenait congé de son Directeur, notre collègue M. G. Chavallaz, puis à l'installation du nouveau Directeur, M. Zeissig qui nous a assuré sa collaboration. Ce printemps, l'occasion nous fut donnée de parler, aux élèves de dernière année, de l'organisation, des buts et des réalisations de notre corporation. Les associations sœurs, dont les préoccupations, les soucis et les joies sont aussi les nôtres, nous ont conviés à leurs assemblées générales : sociétés pédagogiques genevoises, neuchâteloise, jurassienne, Société vaudoise des maîtres secondaires ; des problèmes communs nous unissent toujours plus étroitement à cette dernière et l'élaboration des nouvelles lois secondaires et primaires exigera des relations toujours plus cordiales pour être efficaces.

Il est réjouissant de constater l'activité croissante et féconde des sous-sections de la S.P.V. (Maîtresses d'école enfantine, de couture, ménagères, maîtres de gymnastique, maîtres de primaire-supérieure, etc.) Les réalisations du Groupement vaudois des C.E.M.E.A. (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), de l'Association vaudoise des maîtresses enfantines, de la Guilde du travail, sont là pour nous montrer que le « feu sacré » n'est pas près de s'éteindre et que tous travaillent à se perfectionner en mettant en commun leurs connaissances diverses pour le grand bien de nos écoliers et de l'école vaudoises.

Notre comité a eu l'honneur de déléguer un de ses membres à la session du Bureau exécutif de la F.I.A.I. qui, par son secrétaire général, notre collègue Robert Michel a son siège dans notre canton depuis 1950.

Nous savons pouvoir toujours compter sur le travail de la Fédération vaudoise des sociétés de fonctionnaires et remercions ici, pour leur dévouement, M. Freymond et Me Margot, Président et Secrétaire central. Pour assurer plus de continuité dans nos relations avec cette association, nous avons demandé à notre ami Jeanprêtre d'y représenter le comité au cours de 1953, avec le délégué de la S.P.V., Roger Gfeller, à qui nous exprimons notre très vive reconnaissance pour tout le travail qu'il accomplit au profit de notre corporation.

Nos commissions. — En lisant dans l'« Educateur » les rapports des commissions permanentes, nous réalisons la somme de travail que cela représente. Notre reconnaissance va à ceux qui œuvrent tout au long de l'année pour la défense de nos intérêts particuliers et des intérêts généraux de la S.P.V. Nous n'oublions pas non plus le rédacteur de l'« Educateur », notre collègue Chabloz, que nous remercions pour son inlassable dévouement, ainsi que notre bulletinier romand, G. Willemin qui fait toujours une si large place à la chronique vaudoise. Nous pensons aussi aux membres de la commission qui a élaboré les questionnaires relatifs aux enquêtes sur le plan d'études, à l'équipe qui prépara les questions puis le rapport S.P.V. sur « Les relations entre les autorités et le corps enseignant ». Merci à tous.

A la place des points écris **s'**

Jean effeuille une rose
les arbres **s'**effeuillent en automne
Paul ouvre la porte
les fleurs . . . ouvrent au soleil.
Maman allume le feu
le bois sec . . . allume facilement
Le gendarme peut arrêter les voitures
le tramway . . . . arrête devant notre maison

Remplace les points par **s'**

Le soleil éclaire la terre
Autrefois on **s'**éclairait avec des bougies
Mon frère écrit de la main gauche
Mes amis . . . écrivent des lettres
Maman élargit ma jupe
Mes souliers . . . élargissent

Choisis **a** ou **â**

un . ne	le léz . rd
un ch . teau	le ch . let
un b . timent	une b . tteuse
un ch . le	un ch . peau
une p . tte	la p . te
un b . teau	une b . rque

Caisse de secours S.P.V. — Le rapport du conseil d'administration qui paraîtra dans l'« Educateur » du 23 janvier vous donnera tous les détails concernant la marche de la caisse de secours durant l'exercice écoulé. Lors de l'Assemblée des délégués du printemps 1953, la commission des assurances, par son rapporteur Albert Clavel, proposait le principe d'une assurance-maladie dans le cadre de la S.P.V. Cette proposition, admise par l'Assemblée générale, est une magnifique innovation. Nos collègues qui ont vu leur traitement réduit par suite de maladie de longue durée en ont bénéficié en 1953 déjà, pour un montant de Fr. 3600.— et vous en remercient très chaleureusement.

Il est à souhaiter, si le résultat de l'exercice le permet, que ce secours obligatoire soit intensifié.

Notre travail. — Le comité S.P.V. a tenu 39 séances en 1953, sans parler des diverses délégations, entrevues, séances de commissions, etc. La tâche de ses membres ne fut pas toujours facile, mais soyez assurés que chacun de nous a œuvré avec conscience, en y mettant tout son cœur. Nous avons souvent été récompensés de notre travail, aidés toujours par les collaborateurs dévoués que nous comptons au sein de la S.P.V. et auxquels nous disons un grand merci. Il est évident que nous ne pouvons dans ce rapport vous donner même un aperçu du gros travail administratif qui est la tâche quotidienne du comité, des démarches entreprises, de la correspondance échangée avec les autorités, les collègues, les associations, etc. D'autres questions importantes, d'intérêt plus général, ont sollicité notre attention durant l'exercice écoulé :

Assurances. — Le rapport de la Commission pour l'étude des assurances rappelle la motion Ed. Lavanchy et en propose une étude par les sections de la S.P.V., afin qu'une décision puisse être prise par l'Assemblée générale 1955. Quant au projet d'arrêt du Conseil d'Etat sur « l'assurance contre les risques d'accidents non-professionnels ». nous vous renvoyons au rapport *ad hoc* de notre collègue Gfeller.

Loi sur l'enseignement primaire. — La commission extra-parlementaire qui comprend 3 délégués de la S.P.V. n'a pas été convoquée en 1953, comme cela était prévu. Nous croyons savoir que M. le Chef du Département entend coordonner et harmoniser cette loi avec le projet de loi nouvelle sur l'enseignement secondaire. Nous attendons...

Plan d'études. — Il a fait couler beaucoup d'encre et nous espérons qu'il en fera couler encore, non pas seulement pour le critiquer, mais pour y apporter toutes modifications utiles. Nous avons cinq ans pour le faire ; il faut donc que dès maintenant chacun de nous se mette à la tâche et fasse parvenir au comité ses vœux, suggestions, etc. C'est un travail constructif qu'il s'agit de faire ; d'ici là, rappelons-nous que... « le plan d'études est un cadre dans lequel pourra se mouvoir tout instituteur qualifié... »

Conseil d'éducation et Commission de l'enseignement primaire. — Nous n'avons pas oublié la motion de notre collègue F. Petit, motion que le Grand Conseil a prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat pour étude. En attendant la parution du rapport de l'Exécutif, nos délégués à la commission extraparlementaire de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire ont proposé aux commissaires la création

a ou **â**

Choisis **a** ou **â**

Ne copie que les mots en gras.

Un .**ne** porte **un s**.**c** de grain au moulin.
Le petit **ch**.**t** s'est cassé **la p**.**tte** en jouant.
Le boulanger pétrit **la p**.**te**.
Le roi demeure dans **un ch**.**teau**.
Pour sa fête, Paul a reçu **un r**.**teau** et **un b**.**ton** de **chocol**.**t**.

Choisis **a** ou **â**

Ne copie que les mots en gras.

Cet enfant est **p**.**le**, est-il **m**.**l**.**de**?
Grand-mère porte **un ch**.**le**, papa met **un ch**.-**peau**.
Je vais .**cheter** du **from**.**ge r**.**pé**.
En été les fruits se **g**.**tent** facilement.
La **p**.**te** de ce **g**.**teau** est **jaun**.**tre**.

Choisis **a** ou **â**

Ne copie que les mots en gras.

Cet été, nous louerons un **ch**.**let** à la montagne et nous courrons dans les **p**.**tur**.**ges**.
A l'extrémité du grand **m**.**t** nous hisserons le **dr**.-**peau** les jours de beau temps. Munis de grands **r**.-**teaux**, nous irons aux foins avec les **mont**.**gnards**.

d'une « Commission paritaire de l'enseignement primaire » qui serait intéressée à tout ce qui touche au domaine de l'école. L'idée est en marche et, peut-être, ne sommes-nous pas loin de sa réalisation. M. le conseiller d'Etat Oguey a pris la chose en mains et nous le remercions ici de vouloir bien rechercher avec nous une solution pratique et efficace au problème de cette collaboration que nous désirons depuis si longtemps. Ce que nous demandons, c'est de prendre une part active à l'élaboration des projets (plan d'études ou autres) et non d'en discuter seulement les différents articles à la préparation desquels nous n'avons pas œuvré. Mais nous devons reconnaître que l'organisation actuelle du travail au sein de la S.P.V. ne nous permet pas d'envisager, sans modification, la réalisation de nos vœux. Nous en arrivons à une proposition que le comité central désire voir réalisée cette année déjà.

Commission pédagogique. — Notre manière de faire actuelle est désuète et trop lente ; nous l'avons bien senti dans l'« affaire » du plan d'études. Beaucoup de réponses au questionnaire envoyé aux sections nous sont parvenues après le délai fixé, donc trop tard. Quant aux rapports des districts, relatifs aux « Relations entre les autorités et le corps enseignant », quelques-uns nous sont arrivés avec plus d'un mois de retard, malgré la prolongation du délai accordé par la S.P.R. Huit seulement de ces travaux sont en mains du rapporteur général ; les autres, trop pauvres, grossiront les archives de la S.P.V.

Il est des questions qui doivent se préparer dans le calme et longtemps à l'avance. L'enquête rapide auprès des sections se heurte à des obstacles qu'il est souvent bien difficile de surmonter (distances, vacances, etc.) et il faut que nous ayons, au sein de la S.P.V., une équipe de collègues, institutrices et instituteurs de tous les degrés, prêts à se mettre à la tâche immédiatement, à donner le meilleur d'eux-mêmes à la cause de l'école.

La S.P.V. a souvent agi jusqu'à maintenant en ordre dispersé ; les commissions disparates, occasionnelles ou permanentes, ont trop fréquemment vu leurs efforts gaspillés en pure perte. Nous devons créer, et sans tarder, cette commission pédagogique centrale à laquelle pourraient se rattacher toutes les commissions existantes. Cet organe mettrait à l'étude, à l'avance, toutes les questions relatives à notre école primaire : plan d'études, règlements, manuels, matériel de classe, etc. Il pourrait prospecter, suggérer puis rassembler tous les éléments indispensables à cette collaboration que nous souhaitons avec nos autorités. Le travail ne lui manquera pas dès sa création. Un nouvel article de nos statuts précisant la composition, la nomination, les compétences de cette commission sera discuté en assemblée des délégués.

Commision paritaire de l'enseignement primaire, commission pédagogique... Puissions-nous bientôt devenir ainsi des co-responsables dans la direction de l'école, et apporter notre pierre à la construction de cet édifice que nous voulons digne de notre belle terre vaudoise.

Le comité : P. Gudit, président ; A. Jeanprêtre, vice-président ; P. Vuillemin, caissier ; Charlotte Cornioley, secrétaire ; E. Barraud, bulletinier.

Ecris **à** à la place des points:

Tu vas . . . pied . . . l'école.
Papa va . . . bicyclette au travail.
Jean va . . . skis pendant les vacances.
Le paysan va . . . cheval.

Ecris **a** quand tu peux dire **avait**

Quelles coiffures ont-ils?

Le bébé . . . un bonnet.
Jean . . . un béret.
Paulette . . un capuchon.
Maman . . . un chapeau.
Le facteur . . . une casquette.
Le pâtissier . . . une toque.
Le skieur . . . un passe-montagne.

Ecris **à** ou **a** à la place des points

Pierre . . . conduit les moutons brouter . . . côté de l'écurie. Il . . . chanté . . . perdre haleine. Il . . . couru . . . la poursuite du bélier; . . . la tombée de la nuit, Pierre . . . ramené les moutons . . . la ferme.

Est-ce **a** ou **à**?

Jean . . . pris froid. Il . . . mal . . . la tête, il . . . de la fièvre, il n'. . . pas d'appétit. Maman lui donne . . . boire car il . . . grand'soif. Papa est allé . . . la pharmacie, il . . . acheté des remèdes.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ A LA FÉDÉRATION ET A LA COMMISSION PARITAIRE

Fédération. — Le Comité central de la Fédération des sociétés de fonctionnaires de l'Etat de Vaud est toujours présidé avec compétence par M. Camille Freymond ; Me Margot en reste le dévoué secrétaire central. Notre collègue A. Jeanprêtre, représentant du C.C. et votre serviteur continuent à défendre les intérêts du corps enseignant primaire auprès des T.F.

Nous ne voulons pas présenter un rapport complet sur l'activité considérable de la Fédération durant le dernier exercice. Disons seulement qu'elle a eu à se préoccuper encore de l'application de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Une loi in'est jamais parfaite ; ce n'est qu'en étudiant les cas que pose son application qu'on peut se rendre compte des lacunes. La Fédération examinera prochainement les suggestions de modifications qui seront présentées par les différentes associations afin de pouvoir les transmettre au Conseil d'administration des Caisses de pensions après l'établissement du premier bilan technique. Il va de soi que le C.C. de la S.P.V. a déjà constitué un dossier de tous les cas spéciaux signalés par des collègues.

Deux points paraissent d'ores et déjà dignes de retenir notre attention :

a) l'obligation fixée par la loi d'un rachat d'années d'assurance jusqu'à l'âge de 20 ans pour les institutrices et de 22 ans pour les instituteurs. Il nous semble que ce rachat pourrait être ramené, sans dommage pour la Caisse, à 25 ans d'âge dans les deux cas.

b) Le tableau V de la dite loi, donnant les facteurs de réduction des pensions applicables aux assurés entrés tardivement dans la Caisse, pourrait aussi faire l'objet d'un nouvel examen. Il est possible que, actuariellement parlant, ce tableau ne souffre aucune critique ; mais, au point de vue social, son application paraît difficile.

Toutes les questions soumises à la Commission paritaire ont été préalablement étudiées et débattues dans le cadre de la Fédération. Ainsi, chaque association a eu la possibilité de faire valoir son point de vue quant à la défense de ses membres. Lorsqu'il s'est agi de problèmes intéressant tout particulièrement le corps enseignant, nous avons toujours trouvé aide et compréhension auprès de nos collègues fonctionnaires.

Commission paritaire. — Diverses mutations sont intervenues dans la composition de cette commission : en ce qui concerne le corps enseignant secondaire, M. Post a quitté la C.P. où il fit, dès sa création, une œuvre considérable et utile. Il a été remplacé par M. H. Thür, président de la S.V.M.S. Nous savons que, malgré ce changement, la même collaboration efficace se continuera entre la S.V.M.S. et la S.P.V. pour la défense des intérêts très particuliers du corps enseignant tout entier.

En 1953, la Commission paritaire a consacré une bonne partie de ses travaux à la classification des infirmiers diplômés et des radiographes, à des recours — toujours nombreux — à la durée du travail pour le personnel administratif et des laboratoires, au problème im-

Faut-il mettre un accent sur le **a** ?

Jour de promotions.

Monique ... mis sa robe ... fleurs ; elle ... un nœud dans les cheveux. Pierre porte un pantalon ... rayures, une chemise . col ouvert. Ils vont ... la distribution des prix. Monique ... reçu une récompense. Papa ... assisté ... la cérémonie.

se = soi

Remplace les points par **se** quand tu peux écrire **il** devant le verbe.

Ex : le chien **se** sauve, **il se** sauve
les chats ... battent, ... battent
le canari ... baigne, ... baigne
le moineau ... lave, ... lave

Remplace les points par **ce = celui-là**

Dans la cour de la ferme, regarde
ce chien qui aboie
.. chat qui dort au soleil
.. coq qui se promène fièrement
.. poussin qui pique un grain
.. canard qui se dandine
.. cheval qui rentre à l'écurie

portant de la collaboration des associations du personnel (suite à la demande de la V.P.O.D. qui a exprimé le désir de connaître les normes qui déterminent le caractère représentatif d'une association), et à d'autres problèmes en rapport avec l'application du Statut général des fonctions publiques cantonales. (Le soussigné a assisté à 15 séances de la commission et de sous-commissions).

De cette activité considérable, résumons ce qui touche au corps enseignant.

Nous pensions ne plus avoir à nous occuper de la question du **droit aux vacances** du personnel enseignant. La C.P. avait pris position concernant l'application au corps enseignant de l'art. 73, al. 3, du Statut, qui fixe le droit aux vacances de celui qui quitte ses fonctions en cours d'année, et avait proposé la solution suivante : « Pour fixer le droit aux vacances du personnel enseignant selon l'art. 73, al. 3, du Statut, il y a lieu d'appliquer les lois spéciales, soit les art. 10 et 121 de la Loi sur l'instruction publique primaire et 116 de la Loi sur l'instruction publique secondaire ».

Mais, au cours de l'année, des difficultés ont surgi, surtout lorsqu'il s'est agi de fixer, par un arrêté, la date de la cessation des fonctions des membres des corps enseignants secondaire et primaire. Les représentants du corps enseignant n'ont pu se rallier entièrement au projet d'arrêté mis sur pied par les services primaire et secondaire. Devant les objections soulevées par vos mandataires, le D.I.P. a demandé un avis de droit à Monsieur le Juge fédéral Panchaud. La question risque d'être soumise à nouveau à la Commission paritaire, ce qui nous paraîtrait pour le moins bizarre, cette dernière ayant déjà pris position ! Enfin, pour l'instant, l'affaire reste en suspens.

Un des projets les plus importants soumis à la Commission paritaire durant cet exercice a été l'arrêté sur **l'assurance du personnel de l'Etat contre les risques d'accidents et de maladies professionnels et sur les accidents non professionnels,** dont le texte a été mis au point par une commission d'experts où siégeait notre collègue secondaire M. Marcel Post.

Le projet d'arrêté prévoit l'assurance aux frais de l'Etat de tous les fonctionnaires contre **les risques d'accidents et de maladies professionnels** en application de l'art. 79 du statut. Ce premier chapitre ne soulève pas d'objections particulières de la part des différentes associations. Les droits des assurés paraissent suffisamment garantis.

Le chapitre II traite des **accidents non professionnels.** Dans ses considérations d'ordre général, la commission paritaire confirme les suggestions de sa sous-commission, à savoir la possibilité d'une extension de l'assurance facultative ou obligatoire à tous les accidents non professionnels selon l'art. 80 du statut. Cette éventualité devrait faire l'objet d'études ultérieures d'entente avec les associations du personnel, ce qui permettrait de faire bénéficier le personnel de l'Etat d'un système d'assurance plus complet et harmonieux...

Le point délicat de ce second chapitre est l'obligation pour certains fonctionnaires de s'assurer **à leurs seuls frais** contre les **risques spéciaux** suivants :

a) l'emploi de la motocyclette (scooter compris) à titre de conducteur,

b) les compétitions sportives,

c) les courses de montagne faites par des passages non habituellement utilisés ou difficilement accessibles à des personnes peu entraînées,

d) les entreprises téméraires, c'est-à-dire les actes par lesquels un assuré s'expose sciemment à un danger particulièrement grave pouvant résulter soit de l'acte lui-même, soit de la manière dont il est accompli, soit des circonstances concomitantes, soit de la personne de l'assuré.

Cette assurance doit garantir, outre les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, une indemnité de chômage variant de 10 à 20 fr. selon les classes de traitement. L'indemnité ainsi fixée serait déduite du traitement durant l'absence.

L'obligation d'une telle assurance, imposée en vertu de l'art. 80 du Statut, a rencontré passablement d'opposition chez les représentants des fonctionnaires, d'autant plus que la participation de l'Etat n'est pas envisagée.

Le Comité de la Fédération a réagi vivement et a pris contact avec le Chef du Département des finances. Résultat de ces pourparlers : **seule, la première partie de l'arrêté, consacrée à l'accident et la maladie professionnels entrera en vigueur le 1.1.54.**

Le second chapitre — si justement critiqué, surtout en ce qui concerne la non participation de l'Etat au paiement des primes puisqu'il y a **obligation** d'assurance — **reste en suspens** et fera l'objet d'une étude complémentaire en collaboration avec la Fédération du personnel de l'Etat.

Cette heureuse décision tranquillisera quelque peu ceux de nos collègues qui se sont alarmés ces derniers temps...

Roger Gfeller.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ S.P.V. A LA COMMISSION DISCIPLINAIRE 1953

A l'instant où j'allais vous dire ma satisfaction de n'avoir tenu aucune séance en 1953, je reçois du nouveau président, M. de Haller, le dossier de l'un de nos membres condamné avec sursis, et qui demande à être entendu par la Commission disciplinaire.

Il s'agit pour moi d'un cas attristant ; il n'est point inutile, en effet, de nous rappeler que le brevet d'instituteur ne nous autorise pas à nous substituer au médecin, même si nos intentions sont saines.

Vouloir découvrir la cause d'un retard mental chez nos élèves par le contrôle d'un développement peu harmonieux du corps, expliquer des complexes d'inhibition en s'assurant de la malformation de certaines glandes, établir un diagnostic personnel par l'auscultation, la palpation ou l'attouchement sont des moyens d'investigation qui ne ressortissent pas à nous et à nos fonctions.

Il est probable que sous d'autres latitudes, des licences de contrôle du corps soient accordées au personnel enseignant. Chez nous, sans incriminer la morale religieuse, le bon sens tout court fait immédiatement accuser les maîtres qui se laissent tenter par ces procédés d'obéir à une curiosité malsaine.

Nous ne devons pas nous octroyer des droits que nous contesterions aux maîtres de nos propres enfants.

Puis-je ajouter encore que la plupart des maîtres soucieux de donner un enseignement en vue de l'éducation sexuelle, avec ou sans démonstration, ont essuyé des mécomptes et des ennuis.

Il est très pénible de voir écarter du corps enseignant un collègue capable — et que personne n'a mis en garde assez tôt — mais qui a eu le tort de dépasser la limite de ses droits, sans pour autant avoir porté atteinte à la santé physique de ses élèves.

On me pardonnera sans doute de signaler le danger comme je crois opportun de le faire dans ma dernière leçon aux jeunes collègues qui vont quitter l'Ecole Normale.

Il y va de notre honneur parce que des agissements semblables ne sont point pédagogie expérimentale. L'enfant forme un tout à respecter dans son esprit et dans son corps, mais sans pièces interchangeables pour le maître d'école !

Je remercie le Comité S.P.V. de son accueil quand je lui soumets mon avis avant de siéger.

Edm. Viret,

représentant S.P.V. à la Commission disciplinaire.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS DE LA S.P.V. A LA CAISSE DE RETRAITE

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, en tête de ce rapport, que les organes de la caisse sont le Conseil d'administration et l'assemblée des délégués.

Le Conseil d'administration, présidé par M. Bujard, député, est formé de cinq membres dont deux représentent le personnel : MM. Post, maître secondaire, et Freymond, président de la Fédération des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud.

L'assemblée des délégués que préside M. Jules Chuard est formée de 30 membres (15 représentants de l'Etat et 15 du personnel). Son vice-président est M. Margot, l'actif et distingué secrétaire de la Fédération. Les mandataires de la S.P.V. y sont Mlle Perey, Lully s/Morges, M. Adolphe Jeanprêtre, Yverdon, et le soussigné.

La présente année fut pour les délégués une année calme : une seule assemblée le 27 avril, alors qu'en 1952 ils s'étaient réunis 6 fois en vue de la mise en chantier d'une jurisprudence de la loi. 1953 restera pour tous l'année « douloureuse » du rachat. Grâce au dévouement de MM. Post et Décorvet qui se sont rendus dans tous les districts, chacun a été renseigné objectivement et a pu faire son choix parmi les diverses possibilités qui lui étaient offertes Soulignons en passant l'heureuse disposition permettant de payer une part (la plus impor-

tante) du rachat par des mois de service supplémentaires, l'invalidité étant couverte par l'engagement pris.

Si les délégués n'ont guère eu l'occasion de travailler, ce ne fut pas le cas du Conseil d'administration. D'importantes sommes affluent à la caisse et il s'agit de trouver des placements sûrs et fructueux ; à cause de l'engorgement du marché de l'argent, ce n'est pas toujours chose facile : il en va pourtant de l'avenir de notre caisse. Aucun bilan n'a pu être présenté jusqu'à maintenant : les délégués ne peuvent donc donner aucun renseignement sur l'état financier de la caisse qui est encore en gestation.

Des rumeurs de revision ont circulé jusqu'au Grand Conseil. Il est certain que d'ici peu, il faudra envisager certaines modifications de détail afin de parer à quelques insuffisances de la loi de 1951. Vos délégués, chers collègues, sauront veiller à ce que les intérêts du corps enseignant soient sauvegardés.

James Mivelaz.

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'ÉTUDE DES ASSURANCES

Etude de la motion Ed. Lavanchy

Notre commission a entendu notre collègue Ed. Lavanchy présenter les détails de la motion qu'il avait déposée lors de l'assemblée générale de 1951.

Considérant que notre société doit développer toujours davantage la solidarité entre ses membres, le motionnaire propose **qu'une partie de la cotisation annuelle soit versée à un fonds qui assurerait aux membres actifs et honoraires une somme en vue de faire face aux premiers frais intervenant lors de leur décès.**

Si le principe de cette aide nous a semblé intéressant, l'application ne nous paraît pas possible sans une augmentation de la cotisation S.P.V. Notre Caisse de secours, fortement sollicitée par la décision de l'assemblée générale de 1953 en faveur des membres victimes de maladie de longue durée, ne saurait supporter sans autre un supplément de dépenses. Nous pensons que cette aide aux malades doit rester le premier et le plus important rôle de notre Caisse de secours. Les ressources de cette Caisse ne suffiront peut-être pas chaque année à l'assurer. Il ne peut donc s'agir de la charger d'une tâche nouvelle.

Le motionnaire propose une aide qui serait un droit, c'est-à-dire considérée comme une assurance. Mais qui dit assurance, dit aussi primes à payer...

Nos collègues approuvent-ils le principe d'une telle assurance ?

Faudrait-il que tous les membres, actifs et honoraires, soient touchés par cette aide ?

Quelle serait la somme versée ?

Quelles seraient les primes nécessaires ?

Y a-t-il déjà beaucoup de collègues assurés pour une somme couvrant les premiers frais de décès ?

Que se fait-il actuellement lors du décès d'un membre ?

Voilà quelques questions, parmi tant d'autres, qui nous paraissent devoir être étudiées dans les séances de sections. En conséquence, sans se prononcer sur le fond, notre commission propose d'entrer en matière sur la motion de notre collègue Ed. Lavanchy et de la renvoyer devant les sections pour une étude approfondie. Une décision serait alors prise par l'assemblée générale de 1955.

Projet d'arrêté du Conseil d'Etat sur l'assurance contre les risques d'accidents non professionnels

Cet arrêté, dont nous avons déjà parlé l'année dernière, va probablement bientôt entrer en vigueur. Notre commission en a longuement discuté et a vivement réagi contre les prétentions de cet arrêté concernant l'obligation de s'assurer contre les risques de certains accidents non professionnels, *aux seuls frais* du personnel. Nos remarques ont été transmises à nos délégations à la Commission paritaire et aux T.F. qui ont été chargées de défendre le point de vue de la S.P.V. Nous leur laissons donc exposer la question et dire où en sont les travaux.

Albert Clavel, Lausanne.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESSE 1953

La Commission de Presse a voulu associer à ses travaux nos collègues : Mlle Nelly Bettex, de Crissier, qui a succédé à Mlle Magnenat à la tête de l'Association des Maîtresses enfantines, et Louis Monnet, de Territet, déjà connu par les substantiels articles qu'il donne à la « Gazette de Lausanne ». Bienvenue à ces deux collègues qui mettent leurs capacités et leur enthousiasme au service de l'école !

Les autres collaborateurs ont continué à assumer la défense et l'illustration de notre profession dans la presse : Mlle Giddey, par ses articles solides et bien pensés dans la « Gazette » et « La Nouvelle Revue » ; Pulfer, par plusieurs articles dans la « Feuille d'Avis de Vevey », relatifs à des congrès, assemblées pédagogiques, etc. ; votre serviteur, par ses articles — dont la malencontreuse irrégularité ne peut être imputée à leur auteur — dans la « Feuille d'Avis de Lausanne ».

Votre serviteur a entretenu une polémique épistolaire et courtoise avec M. de Carlini, à propos d'une émission de « Questionnez, on vous répondra ».

Le 7 décembre 1953, la Commission de Presse s'est réunie à Lausanne pour discuter de l'éventuelle organisation d'un nouveau forum à Radio-Lausanne. Il nous avait paru intéressant de débattre devant le micro certains points, nous touchant directement, du projet de réforme de l'enseignement secondaire. La nouvelle organisation de cet enseignement, entre autres, et plus spécialement l'âge d'entrée dans les collèges, ont retenu l'attention de notre Commission. D'utiles éclaircissements sur le projet de réforme cité plus haut ont été exposés par notre collègue Edouard Lavanchy, documenté de première main, si l'on peut dire.

Reste à obtenir l'assentiment des organes radiophoniques et à trouver de subtils contradicteurs. Notre corporation n'en manque point.

Puissent les démarches futures de la Commission de presse être couronnées de succès.

En sa cinquième année d'existence, la Commission de presse S.P.V. poursuit son œuvre, pas très spectaculaire, peut-être, mais utile, certainement.

Louis Campiche, Pdt.

ECOLE PESTALOZZI, ECHICHENS

Elèves : 67. Un record ! Tous en bonne santé, grâce, en particulier, aux distributions de vitamines préconisées par la très dévouée Dr Forel, de Morges.

3 classes : 1re M. Mauël : 29 élèves, c'est trop ! — IIe M. Eperon : 20 élèves, encore trop ! — IIIe Mlle Amiguet : 15 élèves, normale.

Sitôt les nouveaux bâtiments construits, il s'agira d'ouvrir une quatrième classe.

Personnel enseignant : très dévoué, fait tout ce qu'il peut.

Comité : La bonne entente y règne. Toujours excellemment présidé par M. le Dr Guisan, de Mézières. Le Comité S.P.V. s'est fait représenter à chaque séance, le plus souvent par son président : P. Gudit. Une bonne habitude. Merci.

Direction : M. et Mme Besson se dévouent sans compter pour leurs petits protégés.

Collecte des écoles primaires : a rapporté en 1953 : **Fr. 14 083.24.** Merci à tous.

Réorganisation : Les constructions devaient commencer au printemps 53. Hélas ! rien n'est fait. La cause :

Les maisons de rééducation sont placées sous la haute surveillance du Département fédéral de Justice et Police ; celui-ci a chargé la Conférence nationale suisse du service social, d'étudier les plans de réorganisation de l'Ecole Pestalozzi ; d'importantes modifications y ont été apportées, si bien que notre architecte, M. Cruchon, de Morges, a dû refaire complètement ses plans. Deuxième entrevue : nouvelles modifications. Ensuite, la Commission de la Conférence nationale du service social accepte les plans, mais... le Département fédéral de Justice et Police les refuse ! M. Cruchon, pour la quatrième fois, refait ses plans ; Berne les accepte sans critiques.

Les nouvelles constructions sont devisées à Fr. 1 700 000.— ; ce sera la tâche du Comité et du Directeur de résoudre l'épineuse question financière. Quoi qu'il en soit, la construction des premiers **bâtiments destinés aux enfants** commencera en avril 54.

Notre ambition ! Faire de l'Ecole Pestalozzi le modèle des maisons d'éducation.

François Chapuis.

ASSURANCE MALADIE-ACCIDENTS

Collectivité S.P.V. de la Société vaudoise de secours mutuels

Le 1er janvier 1954, la collectivité S.P.V. comptait plus de 850 membres, presque tous assurés pour le payement des frais médicaux et pharmaceutiques, à l'exclusion de toute indemnité journalière. Peuvent

en faire partie tous les membres de la S.P.V. de même que les membres de leur famille (mari, femme et enfants).

Les résultats financiers de l'année 1952 (ceux de 1953 ne sont pas connus à l'heure actuelle) révèlent un déficit de Fr. 3814.61, différence entre les cotisations-participations versées et les prestations servies. Ce n'est pas très favorable, d'autant plus que les frais généraux d'administration ne sont pas comptés dans ce calcul. Néanmoins, comme les années 1950 et 1951 avaient laissé respectivement un reliquat actif de Fr. 1016 et Fr. 908, on peut espérer que 1953 corrigera le résultat déficitaire de 1952.

De plus en plus, les collègues s'assurent pour une indemnité journalière d'hospitalisation (5-10-15 ou 20 fr.) en cas de séjour en clinique ou en chambre privée d'un établissement hospitalier. Chacun sait que ces séjours sont extrêmement coûteux et il va sans dire que la Caisse ne peut couvrir l'entier des frais. L'assurance-hospitalisation tend à combler cette différence. Son coût est relativement peu élevé (1 fr. 50 ou 2 fr. de cotisation supplémentaire par mois).

Cette année encore, le secrétaire-caissier ne peut que remercier sincèrement tous les membres de la collectivité pour leur amabilité, leur ponctualité dans le payement des cotisations et pour le souci constant qu'ils montrent, dans leur presque totalité, de l'équilibre financier de leur société qui n'est pas basée sur la notion de profit mais sur les nobles principes de la mutualité et de l'entr'aide. *Fernand Petit.*

RAPPORT SUR LA COLLECTIVE-ACCIDENTS S.P.V.

Apparemment, la nécessité d'une assurance accidents se fait sentir, puisque la collective compte en fin d'année 1953 487 membres.

Le secrétaire-caissier ne peut que se féliciter de la facilité que lui procurent les membres, soit pour la correspondance, pour le paiement des primes et le règlement des sinistres. *Pierre Jaquier.*

COMMISSION CHARGÉE D'ÉLABORER UN PLAN D'ÉTUDES
pour l'enseignement de l'histoire biblique au degré inférieur des écoles primaires.

Sur demande de Monsieur le Chef de service, la S.P.V. sera représentée à cette commission par trois de ses membres, désignées par le C.C. : Mme Peyron-Rosset Gisèle, Morges, Mlle Desarzens Marcelle, Villeneuve, Mme Tholl-Martin Annie, Orny.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE T.M. ET R.S.

Cours de reliure donné par M. Jean Hussy.
à choix : 4 soirs à 20 h. 15 les 29 janvier, 5, 12, 19 février ;
ou : 3 après-midi à 14 h. 15 les 6, 13, 20 février.
Salle de cartonnage du Collège classique cantonal.
Apporter un volume broché, format « roman » de 300 pages environ.

Prix du cours, fournitures comprises : 7 fr. ; non-membres : 8 fr.

S'inscrire en indiquant les dates choisies et en versant la finance au Comptes de ch. post. II 133 88. Gilbert Conne, Av. de Beaulieu 39, Lausanne.

CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT DE LA BROYE

Le 16 décembre dernier, cet ensemble a présenté au public de Lucens et des environs un programme riche et varié de musique ancienne et moderne, allant de Lassus à C. Boller, en passant par Haydn, Schütz, Haendel, Fauré, d'Indy.

Ces productions furent agémentées de soli de piano et de violon.

La qualité des œuvres présentées fait honneur aux membres et au directeur du Chœur mixte : notre collègue Pierre Arn. Nous les félicitons pour le beau travail qu'ils accomplissent.

Md.

GENÈVE

U.I.G. MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de la Section sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le **mercredi 20 janvier** 1954, à 17 heures, au CAFÉ DE LA POSTE, 57, rue du Stand, Ier étage.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Mutations.
3. Communications du comité.
4. **Epreuves générales de septembre.**
5. Propositions individuelles.

U.I.G. — DAMES

Le conservatoire envisage l'organisation d'un cours de flûte douce pour les instituteurs et institutrices. Les personnes qui désireraient suivre ce cours sont priées de s'adresser directement au Conservatoire.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1953

L'évolution de dessin de l'enfant dans le cadre de nos méthodes scolaires, tel était le sujet de la causerie de M. Chapot, inspecteur de dessin.

L'enfant est d'abord un « expressionniste », il exprime par son dessin ce qu'il imagine et ce qu'il sent. Il passe par différents stades : chez le tout petit le dessin est hermétique, puis le personnage apparaît. A l'âge scolaire le dessin devient figuratif, on peut alors suggérer le sujet et le milieu influence le dessin libre.

Entre 8 et 10 ans l'enfant abandonne le dessin ; il a acquis le sens des proportions et de l'espace et voit les imperfections de son œuvre. Il devient un « impressioniste » impuissant et découragé.

On accuse l'école de cette paralysie graphique. Elle n'en est pas responsable, c'est un phénomène de croissance général à tous les pays.

Quel sera le rôle de l'école ? Laisser l'enfant dessiner librement jusqu'à 11 ans ou enseigner le dessin dès le début de la scolarité ? L'école doit tenir le juste milieu entre ces deux extrêmes. L'essentiel est de faire aimer le dessin, d'y attacher de l'importance. Ne pas corriger le dessin libre mais dès la 2e année pratiquer parallèlement des exercices d'habileté (pose de couleurs, tracé de lignes, etc) puis de nombreux exercices de mémoire, qui ont une valeur éducative de premier ordre.

M. Chapot nous propose une série de ces exercices au tableau noir pour les différents degrés et répond aux questions qui lui sont posées.

Mlle Quartier se fait notre interprète pour remercier M. Chapot de son riche exposé dont nous ferons notre profit.

M. Th. B.

TRIBUNE LIBRE

RECRUTEMENT DU CORPS ENSEIGNANT ENFANTIN ET PRIMAIRE A GENÈVE

Les statistiques officielles de 1946 à 1953 nous permettent de dresser le tableau suivant :

	Ecoliers	**Classes**	**Titulaires**	**Suppléants**	**Candidats**
1946	13 411	504	483	26	19
1953	19 251	704	486	223	50

Le nombre des titulaires est resté quasi stationnaire par suite de la compensation des admissions et des départs (15 par an en moyenne).

Que deviendront les effectifs ci-dessus durant les 10 prochaines années ?

Un calcul simple basé sur l'étude de la courbe de l'effectif des écoliers de 1946 à 1953 (la courbe des naissances est trop capricieuse) laisse prévoir en 1963 un effectif de 20 370 élèves répartis en 755 classes de 27 élèves (moyenne 1946-53).

En admettant, dès 1954,

que tous les candidats engagés soient admis à la fin de leurs études pédagogiques ;

que le nombre des départs s'élèvera à 20 annuellement, le tableau des effectifs en 1963 se présentera de la manière suivante si 50 candidats (éventualité A) ou 40 candidats (éventualité B) sont admis chaque années en Ière année de stage :

	Ecoliers	**Classes**	**Titulaires**	**Suppléants**	**Candidats**
A	20 370	755	725	20	50
B	20 370	755	675	70	40

Dans l'hypothèse la plus favorable, il y aurait donc encore 20 suppléants en 1963.

Ces chiffres ne donnent évidemment que des indications approximatives résultant de suppositions volontairement optimistes.

Ils nous permettent néanmoins d'avoir une idée de la situation qu'il sera beaucoup plus long à redresser que ne le laissent entendre les pronostics officiels.

E. Fiorina.

NEUCHATEL

AUX PRÉSIDENTS DE SECTION

Prière aux présidents de section de renvoyer au plus vite au soussigné la liste des membres de leur district, mise au point.

Willy Guyot, Raya 7, Le Locle.

RAPPORTS SUR L'ACTIVITÉ DES SECTIONS EN 1953

Val de Ruz

M. Vaucher, son président ponctuel et consciencieux, regrette que l'année ait été caractérisée par un grand calme qu'il attribue à l'éternelle difficulté de sa section de pouvoir réunir aisément tous ses membres si dispersés.

Deux adhésions seulement. Le rapporteur déplore le manque de solidarité des réfractaires ou, davantage, leur égoïsme. Et il s'agit de jeunes collègues ! Voilà qui paraît assez incompréhensible de leur part.

La section a été attristée par le deuil de M. Marcel Calame, directeur de la Maison d'éducation de Malvilliers, qui présida la section durant quelques années. L'« Educateur » a déjà relaté ce départ tragique.

Trois séances à signaler :

a) l'assemblée générale annuelle ;

b) une conférence de M. Reist, professeur à la Société suisse des commerçants, sur un voyage captivant qu'il fit en Finlande ;

c) l'audition et la discussion du rapport (voir « Educateur » 1953, p. 893) de M. Treuthardt, instituteur aux Hauts-Geneveys, sur « Les relations entre les autorités et le corps enseignant primaire », sujet à l'étude pour le Congrès de 1954 ; ce travail fut suivi d'une causerie de M. Ernest Bille, vice-président de la S.P.R., sur le Congrès de la F.I.A.I. à Oxford où il était délégué.

Puis M. Vaucher conclut en parlant du défaut d'esprit corporatif d'un trop grand nombre. Et pourtant, « la coexistence de deux sortes de membres actuellement, (S.P.N. et S.P.N. - V.P.O.D.), est une preuve qu'il peut exister. Cette unité et cette solidarité deviendront toujours plus nécessaires puisque le problème des relations entre autorités et C.E.P. se pose et se posera de plus en plus, puisque les questions de salaires et de retraites sont toujours à l'ordre du jour, puisque enfin, dans notre monde d'individualisme, d'égoïsme et de nationalisme, il faudrait que les éducateurs montrent l'exemple. »

Le rapport se termine par un hommage au travail des membres du Comité et par des vœux à l'adresse de toute la section. M. Vaucher, qui est toujours parfaitement en règle avec le C.C. dans ses communications d'ordre administratif, mérite aussi tous nos remerciements.

W. G.

JURA BERNOIS

NOMINATION

M. Aimé Surdez, jusqu'ici instituteur à Courtemaîche, est entré en fonction le 1er janvier, au poste de conseiller d'orientation professionnelle pour les districts de Porrentruy et Delémont. Ce poste était vacant depuis le décès de M. L. Plumey, survenu au début de l'année dernière.

Le nouveau titulaire a présidé l'Association des instituteurs catholiques du Jura, et fait actuellement partie de la Commission des moyens d'enseignement. Ses compétences professionnelles, de même que ses talents littéraires et musicaux l'ont fait apprécier dans de larges milieux.

En quittant sa classe, M. Surdez reste au service de notre jeunesse, à un moment où elle a encore bien besoin qu'on s'occupe d'elle. Nous le félicitons et lui souhaitons le succès qu'il saura certainement mériter.

T.

BIBLIOGRAPHIE

Paedagogica Belgica. Bibliographie et aperçu périodiques des études pédagogiques belges, par R. Plancke, professeur à l'Université de l'Etat, à Gand. Edition « De Sikkel », rue Lamorinière 116, Anvers, 1953, 110 pages.

C'est le troisième numéro de cette revue et il donne les publications de 1952. Il donne d'abord une bibliographie de tous les livres et brochures, chaque publication faisant l'objet d'une courte notice qui en indique succinctement le contenu, puis il énumère les périodiques, puis les articles de revue consacrés à l'éducation. Suit la liste des professeurs et des cours aux instituts universitaires de sciences pédagogiques. Enfin une chronique de chacun de ces instituts suivie des thèses et dissertations de doctorat et de licence.

Signalons que cette bibliographie intéresse aussi bien les instituts des universités de l'Etat que ceux des universités libre et catholique. Il s'agit donc avant tout d'un instrument de travail qui économisera aux chercheurs de nombreuses démarches et il est la preuve de l'œuvre considérable qu'accomplissent les étudiants et les professeurs de Belgique.

COURS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Un cours destiné aux personnes désirant obtenir le certificat de conseiller ou conseillère de profession s'ouvrira au début de février 1954 à Lausanne.

On est prié de s'inscrire au Département de l'instruction publique, service de l'enseignement primaire, jusqu'à fin janvier.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonciers de votre organe corporatif.

Partie pédagogique

PROGRAMME MINIMUM D'HISTOIRE SUISSE

L'enseignement de l'histoire est difficile, peu accessible à des enfants médiocrement doués, à tel point que bien des maîtres voudraient le remplacer par « des histoires ». D'autant plus qu'en ce domaine la mémoire ne garde guère les connaissances enseignées, comme le prouvent les réponses obtenues par les examens civiques des recrues dans une récente enquête dont nous donnons ci-contre les résultats.

S'imagine-t-on peut-être qu'une enquête sur d'autres branches réalisées dans les mêmes conditions révéleraient des mémoires plus fidèles ? A n'en pas douter, ceux qui croient encore à l'utilité de mémoriser des textes, des dates et des noms que les enfants « comprendront plus tard » perdent leur temps.

Pour remédier à ces défaillances, quelques-uns nous proposent, en histoire tout au moins, la mémorisation de quelques événements « qu'il n'est pas permis d'ignorer ». C'est ainsi que dans l'**Ecole primaire,** organe de la Société valaisanne d'éducation, notre collègue Cl. Bérard donnait, le 15 décembre, la liste du minimum de connaissances que devrait posséder l'enfant après 7 ou 8 ans d'école :

Toute l'histoire suisse en quelques dates et en quelques lignes

Les trois 15

1315 *Morgarten :* 1re guerre d'indépendance contre l'Autriche. La Suisse prend conscience de sa force.

1515 *Défaite de Marignan.* Fin de la puissance militaire de la Suisse, après deux siècles de luttes glorieuses.

1815 *Congrès de Vienne.* — Reconnaissance de la neutralité de la Suisse. — Pacte fédéral. — La Suisse des 22 cantons.

Les trois 8

1648 Les puissances européennes reconnaissent l'indépendance de la Suisse au traité de Westphalie.

1798 Chute de la Confédération helvétique. — Invasion du pays par les armées de la Révolution française. — La Suisse devient un Etat unitaire.

1848 La constitution de 1848 fixe les bases de la Suisse actuelle. Elle fait de notre pays un Etat fédératif.

Les dates clefs

1291 Signature du pacte par Uri, Schwyz, Unterwald. Fondation de la Confédération.

1315 *Morgarten :* 1re guerre d'indépendance. Les Waldstätten refusent de reconnaître l'autorité des Habsbourg.

ENQUETE HISTOIRE SUISSE

Nombre de recrues romandes : 1114 — Résultats en %

Questions	Moyen. gén.	Prim.	Second.	Prim. + cours	Sec. + cours	Prof.	Sup.
Date de fondation de la Confédération	80,3	54,0	77,0	78,7	80,3	87,0	100
Date chute de l'ancienne Confédération	6,8	4,0	5,5	5,2	7,3	12,3	33,3
Date constitution fédérale actuelle . .	33,3	16,2	16,6	29,4	32,5	47,7	74,0
Date de la bataille de Marignan . . .	19,0	13,5	22,2	15,1	27,8	34,5	37,0
Date début de la 1re guerre mondiale .	80,8	67,5	77,7	77,2	91,8	91,9	100
Date début de la 2e guerre mondiale .	78,8	70,2	94,4	75,2	90,9	89,3	92,5
Que vous rappelle 1315 ?	36,9	25,2	27,7	34,9	40,1	42,4	62,9
Que vous rappelle 1648 ?	7,8	8,1	5,5	5,2	7,3	22,1	33,3
Que vous rappelle 1847 ?	16,5	8,1	16,6	8,2	14,7	20,3	33,3
Entrée de votre canton dans la Conféd.	44,4	22,9	38,8	44,7	36,8	46,0	62,9
1467 = quel siècle ?	59,8	40,5	61,1	52,9	80,3	81,4	96,3
Ordre chronologique :							
Imprimerie — Réformation	17,9	12,1	22,2	12,4	26,2	38,0	70,3
Machine vapeur — 1er chemin de fer .	27,2	27,0	50,0	23,9	33,5	37,1	40,7
Sonderbund — Etat fédératif	14,9	20,2	33,3	13,0	16,3	24,7	29,6
1 ou plus. dispositions du Pacte de 1291 ?							
une	23,8	16,2	22,2	19,7	36,8	37,9	33,3
plusieurs	8,1	4,0	11,1	5,6	9,8	24,7	59,2
Causes de la chute anc. Confédération							
une	12,1	4,0	22,2	9,7	17,2	17,0	40,7
plusieurs	4,5	5,4	11,4	2,4	7,3	9,7	37,0
Conséquences invention machine à vap.							
une	27,6	22,9	22,2	23,7	38,5	46,0	25,9
plusieurs	12,1	5,4	16,7	8,3	20,4	20,3	66,6

1386 *Sempach :* 2me guerre d'indépendance. L'Autriche doit abandonner ses prétentions sur les Waldstätten. Héroïsme de Winkelried.

1499 Guerre de Souabe. — La Suisse reconnue indépendante de l'empire.

1648 Les puissances européennes reconnaissent l'indépendance de la Suisse au traité de Munster en Westphalie, grâce à R. Wettstein.

1798 Chute de la Confédération helvétique. — Invasion du pays par les armées françaises. La Suisse devient un état unitaire sous la tutelle de la France.

1848 La Suisse se donne une constitution qui fait de notre pays l'Etat fédératif actuel.

Le développement de la Confédération suisse

1. **La Confédération des 3 cantons : 1291**
   Uri, Schwyz, Unterwald signent le pacte fédéral de 1291 à Brunnen.
2. **La Confédération des 8 cantons : 1353**
   Uri, Schwyz, Unterwald ; puis *Lucerne* (1332), *Zurich* (1351), *Glaris* et *Zug* (1352) et *Berne* (1353).
3. **La Confédération des 13 cantons : 1513**
   a) *Les cantons :* Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug, Berne, puis *Fribourg* et *Soleure* (1481) après les guerres de Bourgogne, *Bâle, Schaffhouse* (1501), *Appenzell* (1513), après les guerres de Souabe ;
   b) *Les pays alliés :* Valais, Grisons, St-Gall, Mulhouse, etc. ;
   c) *Les pays sujets :* Tessin, l'Argovie, la Thurgovie, Vaud, etc.
4. **La Confédération des 19 cantons : 1803**
   Suppression des pays sujets. Tous les cantons sont égaux en droit. Des pays alliés et des pays sujets deviennent cantons suisses. St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud s'ajoutent aux 13 nommés ci-dessus.
5. **La Confédération des 22 cantons :**
   C'est la Suisse actuelle reconnue par le Congrès de Vienne. Plus de pays sujets, plus de pays alliés ; tous les cantons égaux en droit. Entrée du Valais, de Neuchâtel et de Genève en 1815.

Les guerres des Suisses et de leurs alliés

1. **d'indépendance : (guerres défensives)**
   a) contre l'Autriche :
      1. Morgarten, 1re d'indépendance
      2. Sempach (Arnold de Winkelried)
      3. Naefels (guerre d'indépendance de Glaris)
      4. Stoss (guerre des Appenzellois)
   b) contre l'empire : Guerres de Souabe
   c) contre la France : lors de l'invasion du pays par les armées de la R. F.

2. **de conquêtes :**
   a) pour la possession du Gothard (*Tessin : Arbédo*)
   b) pour leur ravitaillement en blé et pour assurer les communications entre Berne et Zurich *(Argovie)*
   c) pour s'assurer des limites naturelles et pour leur *ravitaillement : Vaud-Thurgovie*-Bas-Valais.

3. **de Bourgogne :**
   a) ces guerres sont aussi bien des guerres d'indépendance que des guerres de conquêtes, car les Suisses déclarent la guerre à Charles le Téméraire dont ils craignaient l'ambition ;
   b) d'autre part Berne veut s'assurer la possession du pays de Vaud ;
   c) les batailles de Grandson, de Morat, de Nancy, font partie des guerres de Bourgogne.

4. **civiles :**
   a) de religion : Kappel, Gubel, Willmergen (Zwingli-Calvin) ;
   b) pour l'agrandissement de leur territoire : ancienne guerre de Zurich (St. Jacques sur la Sihl et sur la Birse, Greifensee) ;
   c) politiques et sociales : guerre des paysans, soulèvements dans quelques cantons (Davel) ; guerre du Sonderbund.

5. **mercenaires :**
   a) les guerres d'Italie (Novare-Marignan) Schiner ;
   b) enrôlement des mercenaires suisses dans les armées de France, de Naples, d'Espagne, de Hollande, etc., avantages et inconvénients du service mercenaire.

Quelques figures à ne pas ignorer

Arnold de Winkelried qui sauve la Suisse à la bataille de Sempach.
Nicolas de Flue qui sauve la Suisse à la Diète de Stans en pacifiant les esprits divisés depuis les guerres de Bourgogne.
Rodolphe Wettstein qui fait reconnaître l'indépendance de la Suisse au Traité de Munster en Westphalie (1648).
Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge internationale.

A cette juxtaposition de faits politiques et militaires dont la mémorisation suppose tout simplement de sempiternelles répétitions et dont la possession sauverait peut-être les apparences sans enrichir ni le cœur, ni la pensée, je préférerais un résumé à peu près semblable à celui-ci, dont le maître devrait toujours être conscient :

L'expérience suisse est une leçon :

d'indépendance

à Morgarten, à Sempach, à Naefels, les Confédérés se sont libérés de la tutelle du duc d'Autriche. La guerre de Souabe les a affranchis de l'Empire d'Allemagne ,

de fidélité à l'alliance jurée

Quand les égoïsmes cantonaux, les fanatismes religieux ou politiques ont amené la guerre civile, des hommes se sont levés pour demander le respect mutuel, l'arbitrage et la tolérance. (Henri de Bubenberg, Nicolas de Flue, Aebi, Wengi, le général Dufour).

de solidarité

a) Entre les cantons. Quand les cantons ont oublié la solidarité qui doit les lier, quand ils ont jalousé la puissance de Berne, ce fut l'affaiblissement, la défaite, l'invasion (Marignan — l'occupation française — le passage des Alliés à travers le pays).
b) Quand les aristocrates des villes ont opprimé les campagnards, quand les chefs d'industrie ont exploité les ouvriers, ce fut la révolte des paysans, les grèves, la haine, la souffrance.

d'union nécessaire

Après les graves crises intérieures, dans l'union raffermie, la Confédération a trouvé la force :
a) de s'opposer victorieusement au duc de Bourgogne ;
b) de vaincre les amours-propres cantonaux pour réaliser l'Etat fédératif de 1848.

de neutralité armée

Depuis 1515, les gouvernements ont eu la sagesse de rester neutres durant tous les conflits qui ont bouleversé l'Europe (guerre de 30 ans, 1870-71, 1914-1919, 1939-1945).

Il ne s'agirait pas de faire copier ce résumé pour le donner à apprendre par cœur, mais de l'avoir présent à l'esprit lors de toute revision pour aider les èléves à mettre en valeur les grandes leçons de notre histoire.

L'établissement d'un programme de base pour l'enseignement de l'histoire n'est pas la solution unique aux difficultés que présente cette branche. S'il aide à y voir plus clair, il pourrait dessécher les leçons qui, au contraire, doivent être riches de détails évocateurs et vivants. Pour cela notre documentation est insuffisante et notre programme trop étriqué ; c'est ce que j'essaierai de montrer dans un dernier article.

A. Chz.

BIBLIOGRAPHIE

Les philosophes et leur langage, par Yvon Belaval. Paris, Gallimard, 1952.

Le degré zéro de l'écriture, par Roland Barthes. Paris, Seuil, 1953.

Duplicité du langage, tel est l'enseignement commun aux deux ouvrages. Le langage du philosophe, nous dit le premier, suit deux tendances : à chercher la précision objective, par l'usage du mot comme signe d'un objet, à l'instar de la sicence, et à exprimer la pensée sub-

jective, par l'emploi de la métaphore ou des procédés de style, à la manière de la poésie. L'écriture, ce choix d'un certain mode de se montrer à autrui, propose le second, cherche à se libérer du rituel que le passé livre au présent pour atteindre à l'universalité, d'où son effort de faire un style parlé, le « degré zéro de l'écriture », si caractéristique de la littérature contemporaine ; mais en ce faisant, elle se réalise concrètement, au sein d'un milieu particulier, et manque l'universalité.

« Tragique de l'écriture », dit R. Barthes. Condition de l'homme devant la connaissance, précisons-nous. L'universel, c'est l'objectif, le pensable pour tous : l'objet de la science, vers quoi l'on tend. Mais la communication se fait entre sujets particuliers, le pensable pour tous est d'abord un pensable pour chacun et l'objectif, un intersubjectif. Autrement dit, le double sens du langage (chez le philosophe, chez l'écrivain, chez l'homme de partout) est de fixer une pensée universelle par les mots, mais à travers toute une dialectique qui n'a jamais fini de modifier le sens de ces mots. Duplicité du langage, parce que duplicité de la connaissance et duplicité de la condition humaine : nous cherchons la rencontre avec autrui, sans jamais pouvoir la réaliser intégralement : elle est toujours à refaire.

BELLE ECRITURE ?... ALORS... BON OUTIL !

Un outil qui convienne

Il est arrivé à chacun de nous de s'arrêter une fois ou l'autre devant la devanture d'un magasin d'outillage ! Ici, une véritable panoplie de tournevis du plus fin au plus solide ; là des pinces de toutes formes et de toutes dimensions, ailleurs des clés de modèles différents. Point n'est besoin de se poser des questions pour comprendre la raison d'une telle variété. Nous savons bien que chacun de ces outils est destiné à permettre un certain travail. De plus, il ne rendra service que s'il s'adapte à la main qui va l'utiliser.

C'est là une règle d'or dans tout travail manuel : un outil adéquat à l'usage qu'on veut en faire et à celui qui le maniera. Il en va de même en écriture.

La qualité de l'écriture dépend, en premier lieu, de la conformation anatomique du scripteur : celle de son bras, de sa main, de ses doigts, puis de son équilibre nerveux, de son équipement mental, enfin de son caractère.

En second lieu, de l'outil, c'est-à-dire du porte-plume que l'on utilise et de la plume qui se trouve à son extrémité : A chaque main doit s'adapter une plume qui lui convienne.

Beauté de l'écriture ?

Une écriture est belle, c'est-à-dire plaît à notre œil lorsqu'elle est régulière, lisible, bien formée et harmonieusement tracée.

Une partie de ces qualités proviennent de celui qui écrit, une autre fort importante, de la plume utilisée.

Il faut affirmer, ici, avec force, que les belles écritures — nous parlons des écritures courantes non des écritures techniques — sont

celles dans lesquelles les pleins alternent avec le déliés. Comment obtient-on les uns et les autres ?

Avant l'apparition des plumes métalliques, les scripteurs — ils étaient peu nombreux et pas pressés — utilisaient les plumes d'oie, instruments fragiles, taillés obligatoirement en biseau (pointus ils n'auraient pu servir) et maniés avec légèreté vu leur délicatesse. On obtenait ainsi une **écriture de traction** dans laquelle, par simple déplacement latéral ou vertical, alternaient pleins et déliés.

L'introduction des plumes métalliques pointues a substitué à l'écriture de traction l'écriture par pression sur le porte-plume, pour obtenir le même résultat. C'est de cette époque que date la décadence de l'écriture, car la plume pointue oblige à une tenue du porte-plume qui n'est ni naturelle ni facile et elle double la difficuté de l'acte d'écrire, puisqu'au mouvement de traction, il faut ajouter simultanément le mouvement de pression.

Plus tard sont venus les stylographes, les plumes à réservoir, dont nous reparlerons plus loin.

Enfin, dernier lancé sur le marché et bénéficiant d'une vogue extraordinaire, l'instrument appelé « stylo à bille ».

Défauts du stylo à bille

On connaît ses avantages. On ignore ses graves défauts. Le stylo à bille, du fait de sa construction, interdit toute écriture avec alternance de pleins et de déliés ; il ôte à l'écriture sa caractéristique esthétique principale.

Sa construction actuelle — même celle des meilleurs modèles — en fait un instrument qui oblige à appuyer : à cet égard, il convient fort bien à ceux qui, professionnellement, ont besoin de « faire » immédiatement des doubles. Mais les écoliers qui l'emploient, à moins d'utiliser d'excellent papier, savent bien qu'ils impriment en écrivant non seulement le recto de la page, mais encore le verso et même les pages suivantes. C'est un instrument « crispant » qui demande un effort continu de tenue et qui, peu à peu, engourdit la main et la fatigue. Enfin, il donne une écriture d'aspect fort disgracieux par la banalité de ses tracés.

Une main légère

Il est en matière d'écriture et surtout de belle écriture un autre élément à considérer : une belle écriture ne peut être tracée que par une main légère. Les mains ankylosées, les doigts gourds ou crispés empêchent totalement de prétendre à la qualité graphique de ce qu'on écrit.

C'est pour ces différentes raisons qu'il convient d'attirer l'attention des adolescents, de leurs parents, du public en général, sur la valeur du stylographe à plume métallique or.

Un excellent outil : la plume à réservoir

Seul, en effet, il réunit les qualités convenant aux conditions de l'écriture actuelle.

Du point de vue du graphisme, tout d'abord, l'instrument évite le recours à l'encrier et trace sans pression pleins et déliés.

Du point de vue du scripteur, possibilité de choisir une plume à sa main.

Chacun de nous a sa propre tenue de plume ; les uns écrivent avec la paume de la main tournée en dessous et, dans ce cas, leur porte-plume est en direction de l'épaule. D'autres écrivent avec la main renversée à droite, dans ce cas la paume de la main n'est pas en dessous, mais à gauche et leur porte-plume dans la direction du coude ou même en dehors de celui-ci. Entre ces deux positions extrêmes existent de multiples positions intermédiaires.

Importance du choix de la plume

Il est facile, dès lors, de comprendre l'importance du choix de la plume. Ecrire avec une plume — un bec comme nous disons, ici — non adapté à sa main, c'est obligatoirement mal écrire. Il faut aux uns des **plumes biseautées à gauche** (pour ceux qui écrivent avec la paume de la main tournée en dessous), aux autres des **plumes biseautées à droite** (pour ceux dont la position de la main est de sens contraire).

Il suffit d'essayer ces plumes pour savoir celle qui va à notre main et se convaincre de l'impossibilité d'utiliser les autres, sous peine de mal écrire ou de les détériorer.

Belle écriture ? alors, outil tendre !

Enfin, chacun sait qu'il est des mains légères et des mains lourdes. Ceux qui ont le privilège d'écrire légèrement sont peu nombreux. Les enfants, en particulier, vu leur musculature et leur ossature en voie de croissance, ont la main lourde et sont malhabiles.

Si l'on veut les préparer à écrire bien plus tard, il faut à tout prix empêcher qu'ils appuient, et pour cela les obliger à utiliser des plumes tendres et flexibles, et non l'inverse, comme on le fait trop souvent, en particulier en mettant dans leur main des stylos à bille.

Dans nos écoles primaires, nous utilisons des plumes qui se cassent très vite si l'on appuie trop : ce sont en quelque sorte des outils autocorrecteurs. Dans les cas les plus graves, il n'est qu'un moyen de corriger cette infirmité que caractérise la lourdeur de la main : faire écrire avec un pinceau tendre pour obliger à un tracé léger. Crayon tendre, plume tendre sont les moyens indispensables d'un apprentissage rationnel de l'écriture.

Le stylographe à plume remplit cette condition. Il est donc l'instrument qui convient le mieux à ceux qui, par profession, écrivent beaucoup : les écoliers.

Nous ne saurions donc trop attirer l'attention des parents sur ce petit problème de matériel scolaire. Certes, une plume à réservoir coûte plus cher qu'un stylo à bille, mais elle assure à l'enfant un bien meilleur travail dans des conditions d'hygiène corporelle infiniment supérieures.

Belle écriture ? alors bon outil !

C'est-à-dire : crayon tendre, plume tendre et, plus tard, stylographe dont la forme de la plume aura été soigneusement choisie.

R. D.

HISTOIRE UNIVERSELLE EN TABLEAUX SYNOPTIQUES

Souscription prolongée

Parce que les ouvrages souscrits n'ont pu être envoyés qu'à fin décembre et au début de janvier,

Parce que de nombreuses souscriptions continuent à nous parvenir tous les jours,

Pour faire bénéficier du prix extrêmement modique le plus grand nombre de personnes possible,

Le délai de souscription est prolongé de quelques semaines.

Nous prions instamment les hésitants de se décider et les souscripteurs déjà en possession d'un exemplaire de le faire connaître dans leur entourage.

Le soussigné déclare souscrire ..... exemplaires de L'HISTOIRE UNIVERSELLE en tableaux synoptiques *par Jean Apothéloz, au prix de Fr 10.50 l'exemplaire. Je paierai au compte de chèque postal II. 1978, Société Pédagogique Romande.*

Signature et adresse : .....

Bulletin à adresser à la

Société Pédagogique Romande
Maurice Clavel, **Montreux,** avenue des Alpes 28.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseils a votre collègue P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

Timbres-poste, étains, monnaies et vieux meubles
demandés par ancien collègue
« *Au Foyer* » Cité N° 3, Genève

CAFE RESTAURANT BOCK
LAUSANNE

Au centre de la ville

Un endroit sympathique

Stamm SPV et APEL

Salles pour banquets et sociétés

G. Esenwein

L'Orphelinat du district à Courtelary (J. B.) cherche pour entrée immédiate ou époque à convenir

un instituteur
un surveillant
(moniteur d'enfants)

Bons traitements.

Faire offres avec certificats et curriculum vitæ à la Direction de l'Orphelinat.

LOTERIE ROMANDE

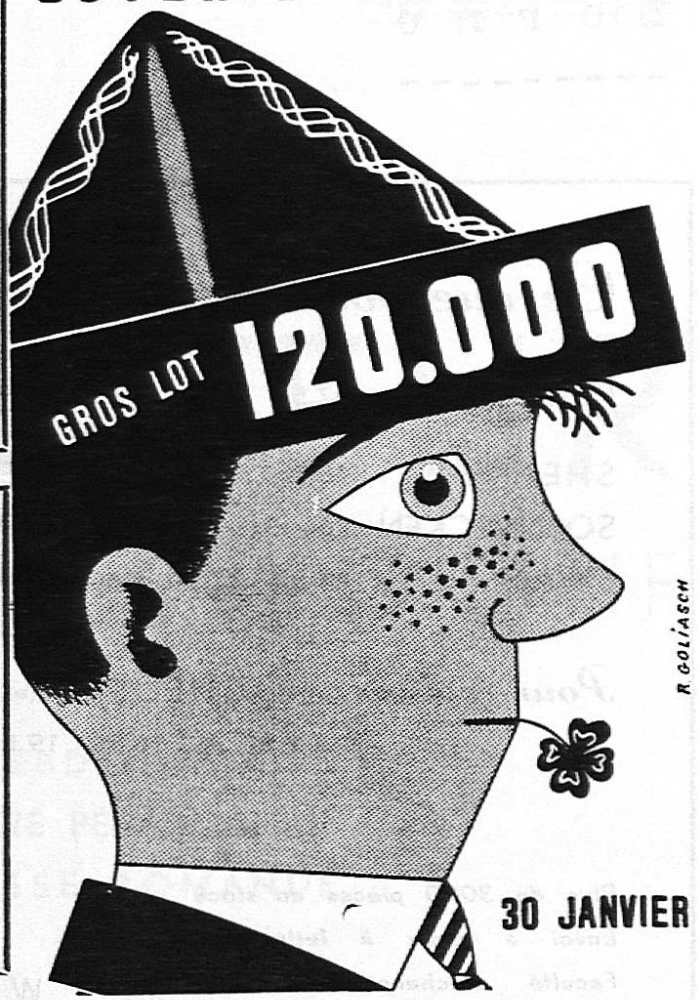

Jeune instituteur
de Suisse allemande

désireux de perfectionner son français voudrait entrer en relation avec un ou une collègue romand.

Il envisage un séjour en Suisse française du 20 juin au commencement de septembre.

S'adresser à l'Administration de l'Educateur, place du Marché 7, Montreux.

Un autre
« Chez Soi »

Le Café Vaudois

LAUSANNE

Pl. Riponne 1 Tél. 23 63 63

E. Hottinger

L'achat d'une Singer

MACHINES A COUDRE SINGER

vous assure une machine à coudre d'une marche irréprochable, inusable, avec garantie d'une marque centenaire

Cie des Machines à coudre Singer S. A.
Magasin dans chaque ville importante

Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

Ce que vous offrent les grands spécialistes

PARKER	67.50	83.-	99.-	WATERMAN	30.-	45.-	65.- 85.-
					5 pistons 29.50		
SHEAFFER	25.-	73.-	88.50	EVERSHARP	30.-	33.50	55.-
SOENNECKEN	26.-	31.-	36.- 70.-	PÉLICAN	30.-	47.-	
SWAN	27.50	37.50	45.-	MONTBLANC	(Gr. modèle)	73.-	99.-

Pour écoliers: BACHELIER (exclusif) 11.-
EFCA 16.50 19.50

Plus de 3000 pièces en stock
Envoi à choix à lettre lue
Faculté d'échange dans un délai raisonnable

W. A. Kaiser S. A.
LAUSANNE
À LA RUE DE BOURG

AU PAYS DES TROIS DRANSES

par le chemin de fer

MARTIGNY-ORSIÈRES et ses cars automobiles
Service d'hiver pour Champex, Bourg-St-Pierre, Praz-de-Fort

VERBIER: Son télésiège, ses skilifts

CHAMPEX: Son télésiège et sa piste de la Breya

Renseignements, prospectus, guides pour skieurs: Direction M. O. Martigny. Tél. (026) 6 10 70

Hôtel Dent-de-Lys

se recommande pour vos sorties d'école

Les Paccots s/**Châtel-St-Denis**

L. Chassot